

Services du génie (ports et rivières)—

30g. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$1.

**M. Bower:** J'aimerais faire quelques observations au sujet de ce crédit. L'extrémité ouest de la Nouvelle-Écosse représente la zone de pêche peut-être la plus importante au Canada, mais il nous manque encore une grande partie de l'infrastructure dont nous avons besoin pour maintenir l'expansion de cette industrie, l'un des bastions de la province.

L'année dernière, par exemple, on a construit un quai d'un nouveau modèle dans la région. Je ne critique pas l'emploi d'un nouveau modèle. Mais ce fut un échec. Il a coûté quelque 1.5 million de dollars, mais à Noël il était hors d'usage et, la dernière fois que je l'ai vu, il était isolé par une clôture.

On devrait songer sérieusement à corriger la situation immédiatement. On a dépensé l'argent, mais l'installation ne sert pas. Une grande conserverie de poisson qui a pris de l'expansion ces dernières années—elle s'attaque même à la chasse à la baleine—dépend de ce quai. J'insiste pour qu'on prenne des dispositions pour remédier à cette malheureuse situation. Il y aurait lieu de faire des travaux de dragage ailleurs dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse; il faudrait approfondir les ports de Shelburne-Yarmouth-Claire, sur la rivière Meteghan, de sorte que les chantiers maritimes puissent recevoir les dragueurs et autres navires qui, dans l'état actuel des choses, perdent souvent du temps à faire les longs trajets qu'exige leur réparation. La pêche en est au point où le port d'Yarmouth a un besoin pressant de nouveaux quais. On pourrait dire la même chose du port de Pubnico, où il faudra agrandir et améliorer les aménagements si l'on veut accroître l'importance et l'envergure de l'industrie.

Rien dans le nouveau budget des dépenses n'indique qu'on fera quelque chose, ce qui inquiète sérieusement les gens de ma région, surtout quand ils voient les sommes que le gouvernement national dépense pour des projets qui ne rapportent pas. Les entreprises dont je parle seront une source de prospérité dans une région où le revenu par habitant est relativement faible, même dans cette province dont le revenu par habitant est bas par rapport au reste du pays.

On entend beaucoup parler du Cap-Breton et de ses problèmes. Je ne veux pas en minimiser la gravité ni laisser entendre que le gouvernement ne devrait pas donner suite

aux mesures qu'il semble disposé à prendre pour les régler. Cependant, je prétends qu'on oublie l'extrémité ouest de la Nouvelle-Écosse au milieu de toute la publicité qu'on fait aux problèmes du Cap-Breton.

**L'hon. M. Benson:** Le député a signalé un cas précis et, comme je ne suis pas le ministre responsable, je ne puis lui répondre. Mais je puis lui assurer que je soumettrai ses instances à mon collègue le ministre des Travaux publics.

(Le crédit est adopté.)

B—Commission de la capitale nationale—

60g. Fonctionnement et entretien, \$473,000.

**L'hon. M. Bell:** Je renonce au plaisir de parler des plans d'aménagement de la capitale nationale pour hâter les choses, mais je tiens à dire que le premier ministre et le ministre des Travaux publics devront respecter rigoureusement leur engagement d'établir, au cours de la prochaine session du Parlement, un comité spécial de la Chambre pour étudier tous les aspects de l'aménagement de la capitale nationale. A mon avis, cela devrait se faire à la première occasion, lors de la prochaine session.

J'ajoute seulement que, selon moi, les ponts sur la rivière Outaouais, deux surtout, sont d'une importance vitale et qu'ils constituent la clé des progrès futurs de l'aménagement de cette région.

(Le crédit est adopté.)

REGISTRAIRE GÉNÉRAL

5g. Service des corporations, \$5,900.

(Le crédit est adopté.)

10g. Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—  
Exécution, \$100,000.

(Le crédit est adopté.)

20g. Division des brevets, Division du droit d'auteur et des dessins industriels et Bureau des marques de commerce y compris des contributions à l'Office international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle et subvention de \$4,000 à l'Institut canadien des brevets et marques de commerce en vue d'aider à acquitter le coût de production d'un film sur les brevets, \$4,000.

(Le crédit est adopté.)

• (9.10 p.m.)

SECRETARIAT D'ÉTAT

Services de radiodiffusion éducative—

60f. Autorisation au secrétaire d'État, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de voir à la constitution d'une compagnie conformément à la Partie I de la Loi sur les corporations canadiennes, chargé d'aménager ou d'acquérir et d'exploiter,